



# Notaire Modification prix de vente après offre de prêt bancaire

Par **Fkevbak**, le **07/12/2019** à **13:58**

J'ai signé il y a quelques semaine un contrat de réservation d'un appartement en VEFA 358 000€ (frais de notaire offert) qui m'a permis de faire mes recherches de prêt bancaire avec PTZ par l'intermédiaire d'un courtier.

Le montant du prêt de 286 000€ (184 000€ en prêt classique avec un taux de 1,10% pour 25 ans + 102 000€ PTZ).

Aujourd'hui, je souhaite changer d'étage de 5eme à 3eme (même surfaces/caractéristiques) dans le même immeuble chez le même promoteur. Le prix du nouveau appartement serait de 348 000€ (frais de notaire offert). Ce qui fait une différence de -12 000€. Le montant du prêt reste inchangé.

Ma question est la suivante:

- Est il acceptable auprès du notaire cette modification de prix, d'appartement ? sachant que je compte amputé différence que sur mon apport personnel, le prêt bancaire reste inchangé. Le notaire va t il annuler le dossier à cause de ça?

- Dois-je reprendre tous mes démarches de prêt bancaire avec ce nouveau prix mais qui ne change en rien le montant que je compte emprunter?

Je dois apprendre une décision la semaine prochaine. Vos conseils et recommandations seraient les bienvenues.

Je vous remercie d'avance.

Cordialement